

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Mardi 14 Mai 2019 -20h00**  
**sous la présidence de Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé**

**Membre(s) absent(s) excusé(s)** : Mr Matthias DAGON, Mme Nathalie VINCENT

**Membre(s) absent(s)** : Mme Sylvie ANDRÉ

**Secrétaire de séance** : Mme Anouk LABORIE

**C.C.A.B. – MISE A JOUR PHASE DE TRAVAUX**

Suite à la réunion qui s'est tenue le 14 Janvier 2019 avec le bureau d'études, il apparait que le montant estimé des travaux dépasse largement l'enveloppe initiale.

Attendu que les montants de certaines subventions ne sont pas encore connus, il semble prudent d'inscrire une partie des travaux en tranche optionnelle.

Madame le Maire rappelle que l'aménagement des abords de l'école avait été initialement inscrit en tranche optionnelle en raison des incertitudes sur le devenir de l'ancien garage.

Suite à l'achat du bâtiment par la commune, il y a lieu de prévoir l'aménagement des abords de l'école en tranche ferme.

Le Maire propose donc d'inscrire l'aménagement des abords de l'église en tranche optionnelle dans l'attente des subventions accordées.

Après échange entre les élus, il est décidé à l'unanimité des membres présents :

- d'inscrire en tranche ferme l'aménagement des abords de l'école et de l'entrée Sud du bourg (RD32 – Route de Montaigu), l'aménagement de la Place Goutaudier et ses abords (carrefour central) ainsi que l'aménagement des abords de la RD23 et des entrées Est et Ouest,

- d'inscrire en tranche optionnelle l'aménagement des abords de l'église,

- de réaliser, dans un premier temps, les travaux aux abords de l'école et de la route de Montaigu, suivi de la Place Goutaudier, du carrefour central et de la RD23, puis des travaux de la Place de l'église s'il y a lieu.

**DEMANDE DE RÉDUCTION D'UN PRÉAVIS DE DÉPART D'UN LOGEMENT COMMUNAL PAR LES LOCATAIRES**

Des locataires occupant un logement communal, demandent à bénéficier d'une réduction de leur préavis de départ qui est initialement de 3 mois. Les membres du conseil municipal acceptent de ramener le préavis à 2 mois attendu qu'ils restent habitants de la commune. La mise en location de ce logement va être publiée sur Le Bon Coin.

**DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CHEMIN PAR UN EXPLOITANT AGRICOLE**

Un exploitant agricole a déposé en Mairie une demande de déplacement d'un chemin communal. Ledit chemin fractionne sa parcelle et ne lui permet pas de mettre en place un système d'irrigation. Il propose de refaire, à ses frais, un autre chemin en bordure de son terrain, parallèle au chemin actuel.

La procédure de cession d'un chemin est complexe et nécessite la mise en place d'une enquête publique.

Après échanges, les membres du conseil municipal, avec 2 voix « contre » et 2 « abstentions », donnent un accord de principe pour envisager le déplacement de ce chemin sous réserve :

- que la commune n'engage aucune dépense,

- que l'exploitant sollicite l'aide de la chambre d'agriculture ou d'un autre organisme compétent pour mener la procédure.

## QUESTIONS DIVERSES

### - informations logements communaux :

- Le logement n°1 du Moulin de la Presle a été loué au 26 Mai 2019 pour un loyer de 405 Euros par mois.
- Les locataires du logement communal situé route de Cindré ont emménagé dans le logement communal situé route de Montaigu. Le logement de la route de Cindré ne sera pas reloué car il nécessite d'importants travaux.

- travaux aux sanitaires publics : il reste les travaux de plomberie et d'électricité à réaliser.

- travaux de débardage : les opérations de débardage au bois des Mahitons étant terminées, le transporteur et le propriétaire du bois se partagent les frais de remise en état du chemin rural longeant le bois. Il est précisé que les consignes données ont été respectées par le transporteur : les camions sont sortis en demi charge afin de limiter la détérioration des accès.

- Cathédrale Notre Dame de Paris : l'Association des Maires de France sollicite les communes pour le versement d'une subvention pour les travaux de remise en état de la Cathédrale Notre Dame. Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

- Élections européennes : il est procédé à l'organisation des bureaux de vote.

Prochaine réunion du conseil municipal : **le Jeudi 6 Juin 2019 à 20h00**